L'EAM d'Audierne ouvre ses portes

A l'automne 1941 s'ouvre à Marseille sous l'impulsion de l'Association pour la gérance des écoles d'apprentissage maritime (AGEAM) la première EAM. Destinée à normaliser l'enseignement maritime, les futurs marins doivent y recevoir une formation complète aussi bien pratique que théorique.

L'école d'apprentissage maritime d'Audierne ouvre ses portes en 1942 dans les locaux d'une colonie de vacances au lieu dit Roz ar Mor. Vite convaincus de l'intérêt de l'institution, les marins pêcheurs décident de subventionner l'école en prélevant 0,5% sur la vente du produit de la pêche. Le reste des contributions est apporté par l'État. Preuve s'il en est du développement des EAM, deux écoles s'ouvrent au même moment sur l'Ile-de-Sein et à Plogoff. En 1945, l'EAM d'Audierne compte déjà 44 élèves. Les locaux s'avèrent vite inadaptés, trop vétustes et peu fonctionnels. En outre, le propriétaire des lieux décide de ne pas renouveler le bail pour l'année scolaire 1946-1947.

Trouver un nouveau bâtiment s'avère particulièrement difficile. Plusieurs solutions sont envisagées - dans des locaux industriels puis dans les communs du château de Loquéran - mais aucune ne se concrétise. L'établissement déménage finalement en 1946 dans l'ancien bâtiment de l’abri du marin. Situé sur le port, l'emplacement semble idéal, d'autant plus que le bâtiment est en bon état. Cependant, il apparaît dès le début peu approprié à l'accueil de scolaires. Néanmoins une réorganisation astucieuse des lieux permet d'y installer la salle de cours, l'atelier et l'internat.

Par la suite, le local se dégrade et l'idée d'un bâtiment neuf commence à émerger. En 1950, le directeur de l'école écrit dans son rapport de fin d'année : "l'abri du marin ne répond plus aux exigences d'une école EAM faisant internat. Absence quasi totale d'hygiène [...] Pas de douches ni d’infirmerie, les ateliers [...] sont des réduits. Régime glacial en hiver et torride en été [...]." La situation devient critique pour l'école. La même année, les premières études pour la construction d'un nouveau bâtiment sont lancées.

Lorsqu'en mai 1952 la Société des Abris du marin décide de mettre en vente le bâtiment, l'école menace à nouveau de fermer ses portes si aucune réponse n'est apportée au problème. Sur le papier, le nouveau bâtiment commence à prendre forme mais les crédits ne sont toujours pas engagés. Entre temps, l'école avait pour faire face à la vétusté des locaux commencé à délocaliser ses installations techniques sur le terrain de Coz Fornic, si bien qu'en 1952 l'abri n'héberge plus que le dortoir, le réfectoire, la salle de cours et le bureau du directeur.

Faute de nouveaux bâtiments, l'EAM réinvestit les locaux de Roz ar Mor, avec pour contrainte de les libérer chaque été. Toujours aussi vétuste, l'EAM survit et menace de fermer ses portes à chaque fin d'année scolaire. Bien que l'école peine à s'implanter définitivement, le nombre d'inscrits reste stable. Fort de ce succès, la construction des nouveaux locaux est enfin décidée, l'ouverture à lieu à la rentrée 1965. L'école ferma ses portes en 1995.

L'évolution de l'EAM

Avant projet n°1 vue générale 1950. Archives départementales du Finistère 1688 W 17/3

Plan des installations de l'EAM à l'abri du marin. Archives départementales du Finistère, 1688 W 17/2.

L'abri du marin d'Audierne qui accueillit l'EAM de 1946 à 1950. Archives départementales du Finistère, 2 Fi 96/2.

Avant projet n°2, vue de la façade 1950. Archives départementales du Finistère 1688 W 17/3

Avant projet n°2, plan du rez-de-chaussée 1950. Archives départementales du Finistère 1688 W 17/3

Avant projet n°2, plan du premier étage 1950. Archives départementales du Finistère 1688 W 17/3

Précédent Suivant

L'école maritime d'Audierne (Réalisation Jacques Mais, 1990)

Retourner à la frise chronologique

Pour en savoir plus sur les EAM du quartier d'Audierne, vous pouvez consulter les cotes suivantes en salle de lecture à Quimper :

- **EAM d'Audierne :** 1688 W 16/1, 16/2, 16/3, 16/4, 17/2, 17/3, 17/4
- **Ecole de pêche de Plogoff et de l'Ile-de-Sein :** 1688 W 18

Pour obtenir le détail de ces cotes, nous vous invitons à consulter le **répertoire méthodique Affaires maritimes**.